

COMITE CONSULTATIF D'ACTIONNAIRES DE SCHNEIDER ELECTRIC SE ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

I - OBJET DU COMITE CONSULTATIF

Le Comité Consultatif a pour objet de contribuer à une meilleure connaissance par Schneider Electric de ses actionnaires individuels.

En tant que relais entre les actionnaires individuels et l'entreprise, le Comité Consultatif d'Actionnaires de Schneider Electric a pour missions :

- De favoriser le dialogue et faire remonter les attentes et besoins des actionnaires individuels en matière d'information et de communication
- Donner des avis sur les outils de communication et leur contenu à destination des actionnaires individuels (lettre d'actionnaires, guide de l'actionnaire, numéro vert...)
- De participer à des réunions d'actionnaires, salons, Assemblée Générale...

II - FONCTIONNEMENT

A) Composition

Le Comité Consultatif est composé d'environ 10 membres permanents, désignés par Schneider Electric, détenant à titre personnel, sous la forme nominative ou au porteur, au moins 25 actions Schneider Electric et s'engageant à les conserver pendant toute la durée de leur mandat.

B) Sélection

La sélection est assurée à partir de dossiers de candidature et vise à assurer la meilleure représentativité de l'actionnariat de la société :

- Les membres sont désignés pour une période de 3 années, renouvelable 1 fois sur accord de Schneider Electric
- Les membres s'engagent à assister aux réunions du Comité Consultatif. Deux absences à ces réunions pourront être cause d'exclusion du dit Comité Consultatif
- L'appartenance d'un membre à plus de 2 Comités Consultatifs d'Actionnaires donne lieu à la démission du dit membre, sauf accord expressément donné par Schneider Electric.

Schneider Electric veillera à assurer le remplacement de tout membre qui viendrait à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit. Les membres, ainsi désignés, seront nommés pour la durée des fonctions restant à courir de la personne qu'ils remplacent.

C) Fonctionnement

Le Comité Consultatif se réunit à l'initiative de Schneider Electric 3 fois dans l'année au siège de la société à Rueil-Malmaison ou dans tout autre lieu de réunion précisé par la société. Il est établi un ordre du jour pour ces réunions qui sera donné avec la convocation.

D) Dispositions financières

Les fonctions de membre du comité consultatif d'actionnaires sont totalement bénévoles ; toutefois :

- Les horaires des réunions de 10h à 16h seront aménagés pour permettre aux membres du Comité Consultatif un déplacement dans la journée
- Les frais de déplacement pour assister aux réunions du Comité Consultatif seront pris en charge selon les critères en cours dans la société et sur présentation des justificatifs (billets de train, RATP, ...)
- Les frais kilométriques seront remboursés au barème suivant* :

Puissance fiscale	- 700 km/mois	700 à 2000 km/mois	+ 2000 km/mois
3 CV et -	0,410 €	0,343 €	0,286 €
4 CV	0,493 €	0,406 €	0,332 €
5 CV	0,543 €	0,446 €	0.364 €
6 CV	0,568 €	0,468 €	0.382 €
7 CV et +	0,595 €	0,490 €	0.401 €

- Les frais de parking seront remboursés sur présentation des justificatifs, lorsque la réunion se tient en dehors du siège de la société
- Dans le cas où la résidence habituelle du membre du Comité Consultatif ne serait pas compatible avec un déplacement dans la journée, la société pourra accorder le remboursement des frais d'hébergement du dit membre selon les critères en cours dans la société, soit à hauteur de 124 euros* maximum (hôtel) et 30 euros* maximum (repas du soir) pour une arrivée la veille en région parisienne.

**révisable annuellement*

III - OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les membres du Comité Consultatif s'engagent à :

- Préparer et assister aux réunions du Comité Consultatif
- S'assurer d'une disponibilité suffisante pour suivre les travaux et réunions auxquels les membres du Comité Consultatif seront associés, ainsi que ponctuellement lors de manifestation (AG, salon, etc...)
- Respecter la confidentialité des travaux et des débats du comité consultatif d'actionnaires de Schneider Electric
- Autoriser la publication de leur participation au Comité Consultatif (citation du nom, diffusion de photos...)
- Ne pas utiliser l'appartenance au Comité Consultatif de Schneider Electric à des fins personnelles ou commerciales.

Schneider Electric se réserve le droit de mettre fin aux fonctions de tout membre qui ne respecterait pas ces obligations.

Fait à :

le :

Nom :

Signature :